LES BÈTES FÉROCES DE LA RÉVOLUTION.

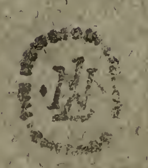
» Les Jacobins n'ont pas reclamé contre l'arbitraire
Et la personnalité des comités révolutionnaires. »

FAUT-IL donc s'étonner des malheurs, des oppressions, des véxations qui ont pésé pendant si long-temps sur notre malheureuse patrie, lorsque l'ignorance, la cupidité, l'inhumanité et la tyrannie étoient parvenus à concentrer dans leurs mains iniques le pouvoir suprême; qu'ils avoient eu l'audace de jetter sur le code sacré des loix un voile de sang, qui en obscurcisoit les maximes équitables; lorsqu'ils

avoient substitué à la sûreté générale leurs haînes particulières, à la justice, le délire de la cruauté; lorsqu'ils avoient usurpé sur le bon citoyen, sur le laborieux cultivateur, sur l'artiste intelligent, et l'utile artisan le droit barbare de vie et de mort; qu'ils s'étoient appropriés le fruit de leurs travaux, le prix de leurs veilles, les propriétés publiques et particulières; Faut-il s'étonner que l'aurore de la liberté ait pâlie devant le crépuscule de l'exclavage le plus déplorable?

Quels étoient donc ces hommes audacieux, qui avoient su étouffer l'accent de l'innocence, le cri de l'oprimé, la plainte de la vertu, et jusqu'aux remords de leur concience anéantie.... pour un temps?

C'étoient des êtres avides, voraces, immoraux, qui à force de bassesses, étoient venus about d'échaper à la surveillance de l'homme vertueux, dont-ils redoutoient l'incorruptibilité: ils ont mis en œuvre tous les ressorts de l'intrigue, toutes les menées de la duplicité, tous les traits de la calomnie; ils ont revêtu le masque du patriotisme, le voile de la vertu, et jusqu'au manteau de la bienfaisance pour



mieux arriver à leur but : c'est avec ces moyens pervers qu'ils se sont glissés dans les sociétés populaires, qu'ils ont par dégrés, attaqué, corrompu, dominé, tyrannisé les opinions, les maximes et même les loix qu'ils ont su tourner à l'avantage de leurs pernicieux desseins : alors, ils ont accaparé les suffrages, les places, la confiance, l'opinion; de là, ils ont paralisé, rivalisé le seul pouvoir légal et légitime, ils se sont emparés de la souveraineté du peuple pour le mieux flageller, et à force de maux, de privations, ils ont voulu l'amener au point de s'en dépouiller spontanément ; en un mot, ils se sont déguisés pour ne se plus contraindre du tout..... Mais le génie de la france veilloit, et la liberté fût encore sauvée!

C'est de cette source impure que se sont formés les comités de surveillance, dits révolutionnaires; il sembla que d'un bout de la République à l'autre, un fil électrique se fût communiqué à tous ces membres d'iniquité, et que par la sympathie du crime, un pact se fût formé entre cette légion de brigands, qui infecta tout à coup le sol de la liberté!

L'intention de la loi du 10 mars qui les crée, ne fût que de leur confier dans les grandes

communes, la distribution des cartes de sûreté, la surveillance des maisons garnies, et en générale, celle des citoyens; qui par leurs actions ou leurs opinions auroient pu troubler l'ordre social et contrevenir aux loix et autres actes avoués du gouvernement. La loi du 17 septembre, expliqua les genres de suspicion, les motifs et teneurs des arrestations. Jusques là l'innocent, l'honnête homme n'avoit rien à craindre; mais une fois que la haine, l'intérêt, la vengeance personnelle eurent interprêté la loi, alors plus de motifs de défense, de sécurité; alors les tourmens, les arbitraires, la cruauté, alors l'esclavage: la liberté ne fût plus qu'un mot, l'égalité une chimère, ou pour mieux dire, elle devint dans les mains des assassins le droit de piller, de violer les propriétés; la vérité se tût, l'humanité s'enfuit!

Dans ces temps de calamité, l'homme instruit, qui consacroit à son pays, et ses veilles et ses facultés, qui se guidoit par la loi, et non par l'égoïsme, devint un ennemi public, un *suspect* un *aristocrate*, un *coupable*; le talent fût exclu, le mérite avili, vilipendé et l'ignorance fut placée, pronée, honorée! Il ne fallut plus qu'être patriote, c'est à dire, inepte et partisan des

formes *acerbes* pour occuper les emplois ; c'étoient là des titres suffisans.

Et cependant, c'étoient les comités révolutionnaires qui organisoient ces manœuvres, qui fomentoient ces maximes monstreuses, perverses ; c'étoit dans leurs séances secrettes, que se formoit la hauteur de l'opinion, que se dressoient les listes de proscriptions, que se résolvoient les dénonciations venimeuses, que le prononçoient les destitutions injustes ; c'étoient eux qui, par l'organe d'une foule d'agens passifs et immoraux détruisoient les gens de bien, les amis de l'ordre et du devoir dans l'esprit du peuple, les présentoient comme des modérés, des hypocrites, attachoient à leurs actions les plus pures, une ombre criminelle, nuisible, et opéroient ainsi leur ruine qu'ils avoient conjurée ; c'étoient eux qui à force de grossièretés, de hauteurs, de rebuffades, de soupçons injurieux, de formalités dégoutantes, de questions tyranniques renvoyoient, écartoient, exiloient de leur sein tous les hommes paisibles, philantropes et néophiles, afin de les mettre dans le cas d'être repris ou accusés par leurs fréquentes persécutions ; c'étoient eux dont l'art diabolique composoit presque tous les comités de bienfaisance d'êtres

durs, inhumains, insensibles, afin d'éloigner par là, le malheureux indigent, le pauvre honteux et l'infortuné timide : c'étoit eux, qui cherchoient à porter dans les familles la désolation, la misère, la pénurie, en ne répondant à leurs demandes, que par le rire de l'indifférence, ou l'accent de la terreur, afin de fatiguer la constance, de lasser la persévérence d'un peuple bon et sensible, dont-il étoient les implacables ennemis.

On ne peut pas m'accuser ici de partialité, de ressentiment, je ne connois personne, je ne prends le parti de personne, et n'ai nul intérêt puisque mes travaux suffisent à mon éxistence : mais j'aime ma patrie, je défends sa cause, et je deteste les scélérats qui avoient calculé leur fortune sur sa ruine.

Qui peut ignorer les horreurs, les crimes, les barbaries commises par le comité révolutionnaire de Nantes ? Les cris de leurs victimes a retenti dans tous les cœurs sensibles, et chacun en a maudit les auteurs ; la justice sévère va les juger, et son glaive terrible vengera sans doute la liberté de leurs forfaits qui ont failli causer sa perte !

Sont-ce donc les seuls tyrans des propriétés et de la vie des citoyens ? N'a t-on pas vu à Nancy, département de la Meurthe, la vengeance, la calomnie, la discorde secouer leurs affreux brandonts ? N'a t-on pas vu un scélérat nommé Mauger, (1) revêtu du titre de commissaire éxécutif et autres semblables ; exerçer dans cette ville toutes sortes de véxations, former un parti puissant qui vouloit contrebalançer et écraser çelui du comédien *Glasson-Brice*, autre intriguant, incarcéré en Nivôse, relâché et nommé maire en Pluviôse dernier ? C'étoit au club, au comité révolutionnaire et de surveillance dont-ils étoient membres, où ils dominoient, que se sont envenimés ces dissentions si funestes à la Patrie.

N'a-t-on pas vu à Lyon, les membres de la plus-part des autoritées et commissions, tous faisant partie du comité révolutionnaire exciter, attiser, multiplier les éxécutions san-

(1) Ce Mauger est mort dans les cachots de la conciergerie, déchiré de remords, écrasé du cri de sa conscience qui lui reprochoit les victimes qu'il avoit fait sacrifié !

(Almanach des Prisons.)

glantes qui ont désolé le plus beau climat de la France ?

Que l'on demande au citoyen *Fourras* lieutenant au 7em. bataillon de Saône et Loire, cultivateur à Tournus, qui sont ceux qui au mépris de la loi, du danger de la Patrie, de son dévouement à la chose public, on eu la froide cruauté de le tenir incarcéré pendant dix mois entiers à Mâcon, sans vouloir entendre les instances journalières qu'il leur faisoit, de le rendre à la défense de son pays? Il vous répondra : c'est le comité révolutionnaire : et qu'avoit-il fait pour encourir leur haine? Il avoit prouvé que la disette du pain étoit factice et avoit proposé des vûs pour donner a ces malheureux concitoyens l'aliment que leur refusoient de cruels ennemis ?

Qui arracha à ses travaux, à sa famille, un malheureux sans-culotte, garde magasin à Beley, département de l'Ain, envers qui on viola toute espèce de ménagement ? Ce fût le comité révolutionnaire. Il fallût qu'après le supplice du tyran Robespierre, les épouses de ces deux victimes vinssent à Paris, à pied, reclamer la justice de la convention nationale ; et

ce ne fût qu'à l'humanité des représentans Gouly et Gauthier, qu'elles dûrent la consolation de retrouver leurs époux en liberté!

N'étoient-ce pas les comités révolutionnaires de Cosne, Lacharité sur Loire, Nevers, Moulins, Clermont, Roanne, ect. Qui à force de terreur et en déclarant suspects les contrevenans, avoient forcé les citoyens de déposer leurs argenteries sous prétexte de l'égalité et qu'en république on devoit manger avec de l'étain on du bois? Pendant les mois de Frimaire et Nivôse derniers, on n'eût pas vu dans une seule maison des départemens de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Loire un seul couvert d'argent, à moins que ce ne fût chez quelques Vampire engraissées de la dépouille de leurs malheureux concitoyens: on a poussé l'arbitraire dans le département de la Nièvre jusqu'à faire abattre et détruire toutes les parties de maisons, châteaux, fermes et colombiers qui par leur structure surpassoient en hauteur le corps de logis principal, par ce que cela étoit, disoit on, contraire au niveau de l'égalité! . . . . . . *Que le crime est bête!* (1)

(1) Fréron orateur de Peuple.

Strasbourg, Metz, Brest, Caën, Rouen; Rennes, Bordeaux, ect. ect. avoient aussi des comités révolutionnaire, et ces villes eûrent à souffrir des injustices, des crimes émanés de ces corporations despotiques et gangrenées. Et cependant qui dénonça tant d'abus! Personne.

Qui devoit les dénoncer? Les sociétés populaires, c'est-à-dire les Jacobins qui se les étoient affiliées.

Ils ne l'ont pas fait, ils sont donc encore coupables des éxactions, des concussions, des horreurs multipliées qui se sont commisses par tant de monstres dont-ils ne pouvoient ignorer la perfide audace!

Mais, grace à l'énergie de nos représentans et des bons patriotes, ils sont connus, dévoilés; désormais le crime est impuissant; et ces institutions corrompües qui ont failli achever notre ruine sont renouvellées, épurés, dans le creuset de l'équité et de l'humanité. Déjà les meurtriers des Nantais sont mis en jugement; Fouquier-Tainville, Lebon, Carrier rendront compte à la France entière de l'abus cruel qu'ils ont fait de sa confiance; le comité dilapidateur du Bonnet-rouge est incarcéré; Clement, Mar-

chand du Mont-Blanc, sont arrêtés ; Lacombe ; Baudouin des Thuileries nommeront leurs co-instigateurs ; Valet commandant du bataillon de la section de Brutus, sera puni de ses actes iniques ; en un mot, la justice, à repris ses droits ; et la sécurité, la paix vont siéger de nouveau auprès de nos foyers ! Puissions nous bientôt, à l'abri de nouvelles trahisons, jouir enfin de nos longs travaux !

AMOUR DE LA JUSTICE,

RESPECT AUX LOIX,

sont les guides constans de N. B. et T. P.

614

(11)

A
CARRIER.

Malheur à toi, cruel Carrier,
Le crime a souillé ta carrière;
Tu ne fus qu'un vil meurtrier,
Tu couvris de sang, de pousière
Le tronc heureux du peuplier.
Ton bras bâtit une barrière.
Où succombe le fier guerrier,
Bientôt, demain, ta tête altière
Satisfera le peuple entier,
Tu fais horreur à la lumière,

Par H. C.

De l'Imprimerie des droits du Peuple,
rue de la Loi.